

Vérification interne

1. Objectif

Une vérification interne, effectuée par un ou des membres du SRF, est un examen indépendant d'une liste spécifique d'activités. Cette vérification a pour but de s'assurer de la conformité aux lignes directrices établies et de l'intégralité de la comptabilisation des revenus et des dépenses dans SAP-AGB. Généralement, cet examen comprend, entre autres, des analyses des procédures actuelles, des recommandations et des commentaires en ce qui concerne les activités vérifiées.

2. Envergure

L'envergure des activités reliées à la vérification interne comprend :

- L'examen et l'évaluation de l'application et de l'exactitude des contrôles financiers et opérationnels
- L'examen de la conformité aux lignes directrices établies par Le Conseil en ce qui a trait à la gestion des fonds scolaires
- L'évaluation des dates d'échéance, l'exactitude et la pertinence des rapports et des registres dans les écoles
- L'évaluation de la sécurité existante reliée à la protection des fonds et à leur comptabilisation
- Une vérification que toutes les transactions sont comptabilisées

3. Implication de la surintendance, la direction d'école et le personnel de l'école

La surintendance, la direction, la direction adjointe et le personnel de l'école peuvent être appelés afin de fournir des clarifications sur certaines pièces justificatives. Les personnes responsables doivent fournir leur entière coopération au vérificateur afin qu'il puisse compléter son examen.

4. Processus de vérification interne

La vérification interne devra comprendre les éléments suivants :

- Un calendrier de visite approuvé par les surintendants afin de planifier le processus de vérification dans leurs écoles respectives.
- Une ligne de communication avec la direction d'école et la personne désignée par la direction pour la planification du processus de vérification interne.
- L'accès aux documents relatifs à la gestion des fonds scolaires ainsi qu'aux données de SAP-AGB.

- L'examen des registres, permettant de vérifier :
 - La fiabilité et intégrité de l'information
 - La conformité avec les lignes directrices, les procédures, les lois et les règlements
 - La protection des biens
 - L'utilisation efficace et économique des biens
 - La réalisation des buts et des objectifs établis
- Une rencontre avec la direction et la secrétaire afin de présenter l'ébauche du rapport de la vérification interne et de revoir et discuter des constatations. Cette rencontre a pour but de permettre au vérificateur interne et à la direction d'échanger sur les observations issues de la vérification.

5. Rapport du vérificateur

Une fois la vérification interne terminée, le rapport final sera soumis à la direction d'école, à la surintendance, au chef des affaires et à la direction SRF.

Selon la nature des observations, le vérificateur interne effectuera un suivi sur l'implantation des recommandations.